



## **Commission d'évaluation de l'enseignement collégial**

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

### **Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean**

Mai 2022



Québec, le 8 juillet 2022

Monsieur Jacques Perron  
Directeur général  
Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean  
930, rue Jacques-Cartier Est, bureau C-200  
Saguenay (Québec) G7H 7K9

**Objet : Suivi aux rapports d'évaluation de l'opération d'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)* et de l'opération d'évaluation de l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)***

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 3 mai 2022, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la situation du Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean à la lumière des modalités de suivi aux recommandations qu'elle a adoptées.

En janvier 2011, dans le cadre de l'opération d'évaluation de l'application de la PIEA, la Commission avait recommandé au Collège « de s'assurer que l'évaluation des apprentissages permet d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés ». En novembre 2014, dans le cadre de l'opération d'évaluation de l'application de la PIEP, la Commission avait recommandé au Collège de « s'assurer que l'évaluation finale de cours permet d'attester individuellement l'atteinte des objectifs de cours selon les standards visés ». Par ailleurs, en décembre 2021, lors de l'opération portant sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC), la Commission avait recommandé au Collège « de compléter son mécanisme de vérification et de validation des épreuves finales de cours, tel que prévu à son plan d'action, afin de s'assurer que l'évaluation atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés ».

Étant donné que ces recommandations portent sur l'équité de l'évaluation des apprentissages, la Commission considère que la recommandation émise dans l'évaluation SAQC remplace les deux premières. Ainsi, le Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean donnera seulement des suites à la recommandation SAQC, et ce, d'ici le **28 février 2023**, comme convenu lors de notre entretien du 14 mars 2022.

Veillez prendre note que le présent rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau